

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 17 février 2020 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma et Céline Chartier et ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent et Paul M. Normand et formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

La conseillère M^{me} Diane Morin et le conseiller M. Paul Dumoulin.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

20-02-117 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 17 février 2020 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

- 15.5 Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) / Demande d'aide financière / Réhabilitation de conduites d'aqueduc sur les rues Adèle, Boyer, Briand, Brodeur, de l'Église, Galt, de l'Hôtel-de-Ville, des Loisirs, Querbes et Trestler et les avenues Béique, du Club, Rodolphe et Vaudreuil / Autorisation de signature / Abrogation de la résolution 19-08-759

et en y retirant le point suivant :

- 15.4 Protocole d'entente / Plans et devis / Surveillance / Construction des services municipaux et de voirie / Pavage, bordures et éclairage / Honoraires professionnels et tous les travaux connexes / Rues des Sureaux et des Oliviers / Règlement n° 1763 / Autorisation de signature

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 3 février 2020
3. **Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Période de questions
4. **Affaires du Conseil**
 - 4.5 5^e Rendez-vous – Collectivités viables « Du gris au vert : vers la résilience de nos milieux de vie » / Vivre en Ville / Autorisation de participation
 - 4.7 Fondation de la famille terrienne / Brunch en faveur de la famille Boyer, famille agricole 2019 / Commandite
 - 4.8 Événements les affaires / Conférence / « Expérience citoyen » / Autorisation de participation
 - 4.9 Centre d'Action bénévole L'Actuel / Matinée bien-être des bénévoles / Aide financière

5. Greffe et affaires juridiques

- 5.3 Acquisition / Lots 6 222 971 et 6 227 202 / Lien piétonnier / Autorisation de signature
- 5.4 Règlement hors cour / Expropriation / Lot 6 273 767 / Terrain non aménagé / Boulevard de la Cité-des-Jeunes / TAQ / SAI-M-280398-1811
- 5.5 Entente de collaboration / MTQ / Reconstruction du pont d'étagement du chemin des Chenaux / Ajout d'une piste cyclable / Structure n° 13731 / Autorisation de signature

6. Finances et trésorerie

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 31 janvier 2020

7. Ressources humaines

- 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
- 7.2 Service des travaux publics / Embauche / Agente de bureau 2
- 7.3 Comité d'orientation en santé et sécurité au travail / Réunion du 4 décembre 2019
- 7.4 Service de l'aménagement du territoire / Embauche / Chef de division – Permis et inspections
- 7.5 Service de l'aménagement du territoire / Embauche / Inspectrice municipale 1
- 7.6 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Agente de bureau 2
- 7.7 Programme de prévention 2020
- 7.8 Plan d'action en santé et sécurité du travail 2020 / Général
- 7.9 Plan d'action en santé et sécurité du travail 2020 / Cols blancs
- 7.10 Plan d'action en santé et sécurité du travail 2020 / Service des eaux / Cols bleus
- 7.11 Plan d'action en santé et sécurité du travail 2020 / Service des travaux publics / Cols bleus
- 7.12 Plan d'action en santé et sécurité du travail 2020 / Pompiers
- 7.13 Comité de santé et sécurité du travail / Cols blancs / Réunion du 15 janvier 2020
- 7.14 Modification de la structure organisationnelle / Service des travaux publics

8. Communications

9. Informatique et géomatique

- 9.1 Octroi de contrat / 401-120-20-01 / Fourniture d'un compteur non récurrent pour la capture de pages / Librex / Autorisation de signature

10. Sports et loisirs

- 10.1 Club de Triathlon Tri-O-Lacs de Vaudreuil-Soulanges / Inscriptions saison 2019 / Remboursement
- 10.3 Entente / Parc d'attractions ambulants / Occupation du domaine public / Festival de cirque 2020 / Autorisation de signature

11. Culture et vie communautaire

12. Protection publique

- 12.1 Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence / Ville de Salaberry-de-Valleyfield / Autorisation de signature

13. Travaux publics

- 13.1 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-14 / Collecte et transport des résidus d'automne

14. Eaux

- 14.1 Financement / Panneaux et enregistreurs de surverse / Stations de pompage Ouimet, Stroud et Dumont
- 14.3 Financement / Acquisition d'un équipement d'entrée en espaces clos
- 14.4 Octroi de contrats / 401-120-20-02 / Fournitures de polymère Hydrex et micro-sable pour l'année 2020 / Filière de traitement des eaux usées / Station d'épuration

15. Génie

- 15.1 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1766.05 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable hors chaussée sur la rue Forbes et ajout d'un trottoir du côté nord de la rue Boileau entre la rue Lartigue et la rue Forbes / Règlement n° 1766
- 15.2 Ordres de changement n°s 1 à 4 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1766.02 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable le long d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes et d'une partie de la rue Bourget / Règlement n° 1766
- 15.3 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1770.02 / Entrepreneur général / Travaux de correction du pavage sur une partie de la rue Dutrisac
- 15.5 Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) / Demande d'aide financière / Réhabilitation de conduites d'aqueduc sur les rues Adèle, Boyer, Briand, Brodeur, de l'Église, Galt, de l'Hôtel-de-Ville, des Loisirs, Querbes et Trestler et les avenues Béique, du Club, Rodolphe et Vaudreuil / Autorisation de signature / Abrogation de la résolution 19-08-759

16. Aménagement du territoire

- 16.1 Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / Rue Boileau et boulevard de la Gare / Projet résidentiel / Lots 4 418 875 et 5 629 332 / Zone H5-305 / CCU n° 19-11-178
- 16.2 Lotissement / Contribution pour fins de parcs / 201, rue Boyer / Lots projetés 6 334 969 à 6 334 972

17. Environnement

- 17.1 Modifications / Répertoire des subventions en environnement

18. Réglementation

- 18.1 Adoption du second projet / Règlement n° 1275-282 / Zonage / Grille des usages et normes / Hauteur, rapport plancher/terrain et architecture des bâtiments principaux / Zone H1-446
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1692-06 / Déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville / Précision d'une disposition relative aux méthodes de déneigement
- 18.5 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1790 / Règlement décrétant un programme d'incitatifs financiers pour les immeubles identifiés au programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Harwood – De Lotbinière
- 18.6 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1781-01 / Nuisances / Interdiction d'utilisation des appareils à combustion solide en période de smog
- 18.7 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-284 / Zonage / Remplacement de la zone C4-833 par la zone C3-833 – Secteur chemin de la Petite-Rivière / Remplacement de la grille des usages et normes de la zone C3-1001 – Secteur boulevard de la Gare/rue Maurice-Richard
- 18.8 Avis de motion / Règlement n° 1275-284 / Zonage / Remplacement de la zone C4-833 par la zone C3-833 – Secteur chemin de la Petite-Rivière / Remplacement de la grille des usages et normes de la zone C3-1001 – Secteur boulevard de la Gare/rue Maurice-Richard

19. **Direction générale**
20. **Période de questions – Élus**
21. **Période de questions – Assistance**
22. **Levée de la séance**

« ADOPTÉE »

20-02-118 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et celui de la séance ordinaire du 3 février 2020 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

20-02-119 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

20-02-120 5^e Rendez-vous – Collectivités viables « Du gris au vert : vers la résilience de nos milieux de vie » / Vivre en Ville / Autorisation de participation

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a été invité à participer au 5^e Rendez-vous – Collectivités viables de l'organisme Vivre en Ville qui se tiendra à Montréal le 26 mars 2020;

CONSIDÉRANT qu'à cette journée de conférence seront abordés les enjeux et les réflexions qui sont d'actualité à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que des exemples inspirants en matière de création de collectivités résilientes et en santé seront présentés;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient autorisées l'inscription et la participation des conseillères Josée Clément, Jasmine Sharma et Diane Morin au 5^e Rendez-vous – Collectivités viables de l'organisme Vivre en Ville;

QUE la Ville défraie les coûts de déplacement découlant de cette participation;

QUE toute autre dépense réellement encourue par les participantes à cette fin lui soit remboursée sur présentation des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-02-121 Fondation de la famille terrienne / Brunch en faveur de la famille Boyer, famille agricole 2019 / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation de la Fondation de la famille terrienne à participer au brunch en faveur de la famille Boyer de Vaudreuil-Dorion qui a été proclamée « Famille agricole de l'année 2019 »;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 300 \$ soit versé à la Fondation de la famille terrienne à titre de commandite « Carte d'affaires » dans le cadre du brunch en faveur de la famille Boyer qui se tiendra le 19 avril 2020;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-02-122 Événements les affaires / Conférence / « Expérience citoyen » / Autorisation de participation

CONSIDÉRANT la tenue de la conférence Expérience citoyen par Les affaires le 1^{er} avril 2020;

CONSIDÉRANT que le sujet de cette conférence est *Consultez vos citoyens pour mieux répondre à leurs besoins*;

CONSIDÉRANT le désir formulé par les citoyens d'être davantage consultés lors de la prise de certaines décisions;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la participation des conseillères Jasmine Sharma et Diane Morin à la conférence Expérience citoyen le 1^{er} avril 2020 qui se déroulera à l'hôtel Omni Mont-Royal à Montréal;

QUE la Ville accepte de défrayer le coût d'inscription au montant de 695 \$ par déléguées, taxes applicables non comprises;

QUE les dépenses réellement encourues par ces déléguées à cette fin leur soient remboursées sur présentation des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-02-123 Centre d'Action bénévole L'Actuel / Matinée bien-être des bénévoles / Aide financière

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par le Centre d'action bénévole L'Actuel dans le cadre d'une activité de reconnaissance pour les bénévoles de la région, soit une matinée bien-être, lors de la journée internationale des bénévoles;

CONSIDÉRANT l'importance du Centre d'action bénévole L'Actuel dans le milieu;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de soutenir la mission de l'organisme auprès des clientèles vulnérables;

CONSIDÉRANT la pertinence de l'activité proposée;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 200 \$ soit versé au Centre d'action bénévole L'Actuel à titre d'aide financière pour les frais de location de salle dans le cadre de leur activité de reconnaissance des bénévoles de la région;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-02-124 Acquisition / Lots 6 222 971 et 6 227 202 / Lien piétonnier / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT l'implantation du Quartier Henry-Ford sis au 2500, rue Henry-Ford, y incluant une garderie;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une connectivité sécuritaire entre la rue Henry-Ford et le parc de la rue Claude-Léveillé;

CONSIDÉRANT qu'un lien piétonnier a été aménagé sur les lots 6 222 971 et 6 227 202, à cet effet;

CONSIDÉRANT que le propriétaire desdits lots, Développement rue Henri-Ford inc., consent à leur cession en faveur de la Ville, le tout, à titre gratuit;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition des lots 6 222 971 et 6 227 202 et que le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

20-02-125 Règlement hors cour / Expropriation / Lot 6 273 767 / Terrain non aménagé / Boulevard de la Cité-des-Jeunes / TAQ / SAI-M-280398-1811

CONSIDÉRANT la résolution 18-10-839 prévoyant l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'un terrain vacant d'une superficie de 16 541,80 mètres carrés correspondant au lot 6 273 767 pour sécuriser les réseaux d'alimentation en eau potable desservant le futur hôpital ainsi que certains secteurs de la Ville;

CONSIDÉRANT la procédure d'expropriation déposée pour ce lot au Tribunal administratif du Québec (TAQ) portant le numéro SAI-M-280398-1811;

CONSIDÉRANT la résolution 19-09-826 prévoyant un désistement partiel d'expropriation portant alors la superficie à acquérir à 9 063,80 mètres carrés, le tout tel que montré au plan préparé le 16 septembre 2019 par M. Claude Bourbonnais, arpenteur-géomètre, dossier B 10323-7, minute 18 495;

CONSIDÉRANT que la partie expropriée est disposée à régler la procédure d'expropriation hors cour pour un montant de 650 000 \$ à titre d'indemnité complète, totale et finale, y incluant frais, dommages et intérêts ainsi qu'à autoriser la procédure de correction cadastrale, et ce, vu la différence de superficie mesurée avec la nouvelle subdivision proposée d'une partie du lot 6 273 767;

CONSIDÉRANT que cette dépense sera partagée avec Société québécoise des infrastructures, le tout suivant une entente sur le partage de coûts à être signée ultérieurement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté le règlement hors cour dans le dossier TAQ SAI-M-280398-1811 pour un montant total en capital, frais, dommages et intérêts de 650 000 \$;

QUE la greffière adjointe soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis relatif au règlement hors cour dans ce dossier, ainsi que tous documents en lien avec la procédure de correction cadastrale et le cas échéant, l'acte notarié à intervenir pour la cession d'une partie du lot 6 273 767;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre un paiement de 650 000 \$, au moment opportun, sur demande de la greffière adjointe;

QUE cette dépense soit financée par une affectation du surplus accumulé non affecté aux activités d'investissement;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-02-126 Entente de collaboration / MTQ / Reconstruction du pont d'étagement du chemin des Chenaux / Ajout d'une piste cyclable / Structure n° 13731 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le pont d'étagement du chemin des Chenaux (structure n°13731) a été reconnu comme étant un pont à caractère stratégique en vertu du décret 1176-2007 en date du 19 décembre 2007 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports (MTQ) prévoit procéder à la reconstruction dudit pont d'étagement;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite ajouter une piste cyclable sur la structure pour rejoindre d'un côté, la voie cyclable du chemin Dumberry à son intersection avec le chemin des Chenaux, et de l'autre côté, la voie cyclable du chemin des Chenaux à son intersection avec le boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT les résolutions 18-03-158 et 19-05-402 demandant au MTQ de préparer une entente de collaboration afin de prévoir le partage des responsabilités et des coûts reliés audit projet;

CONSIDÉRANT la résolution 19-10-937 acceptant la répartition des coûts révisée (Annexe B rev. 1) transmise par le MTQ en date du 18 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que le ministre est habilité à conclure la présente entente en vertu de l'article 32 de la Loi sur la voirie (RLRQ c V-9);

CONSIDÉRANT que la Ville est habilitée à conclure une entente avec le MTQ en vertu des articles 34 de la Loi sur la voirie et 66 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ c C-47.1);

CONSIDÉRANT le projet d'entente de collaboration ainsi que l'estimation et le partage des coûts transmis par le MTQ le 31 janvier 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de collaboration avec le MTQ pour les travaux de reconstruction du pont d'étagement du chemin des Chenaux (structure n°13731), y compris l'ajout d'une piste cyclable;

QUE la part de la Ville dans ces travaux soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-02-127 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 31 janvier 2020

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 31 janvier 2020 totalisant un montant de 4 612 236,44 \$.

20-02-128 Mouvement de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 5 février 2020.

« ADOPTÉE »

20-02-129 Service des travaux publics / Embauche / Agente de bureau 2

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 5 février 2020;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Lise Jolicoeur au poste régulier d'agente de bureau 2 au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 18 février 2020, au salaire prévu à l'annexe C - classe 7, échelon 1 de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Jolicoeur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-02-130 Comité d'orientation en santé et sécurité au travail / Réunion du 4 décembre 2019

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité d'orientation en santé et sécurité du travail tenue le 4 décembre 2019 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

20-02-131 Service de l'aménagement du territoire / Embauche / Chef de division – Permis et inspections

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 4 février 2020;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Sébastien Carrière au poste régulier de chef de division – Permis et inspections au sein du Service de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 9 mars 2020, au salaire prévu à l'annexe B (classe 15 - échelon 5) de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres*, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Carrière;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-02-132 Service de l'aménagement du territoire / Embauche / Inspectrice municipale 1

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 3 février 2020;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Alexandra Lagacé au poste régulier d'inspectrice municipale 1 au sein du Service de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 18 février 2020, au salaire prévu à l'annexe C – classe 9, échelon 1 de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M^{me} Lagacé est réputée avoir complété sa période d'essai de 960 heures conformément à l'article 4.21 – Promotion de la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Lagacé;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-02-133 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Agente de bureau 2

CONSIDÉRANT la résolution 19-12-1042;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Tommy Thibault, directeur du Service des travaux publics, datée du 30 janvier 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M^{me} Annie Larrivée dans son poste d'agente de bureau 2;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Larrivée.

« ADOPTÉE »

20-02-134 Programme de prévention 2020

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le programme de prévention pour l'année 2020 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

20-02-135 Plan d'action en santé et sécurité du travail 2020 / Général

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le plan d'action général de santé et de sécurité du travail pour l'année 2020 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

20-02-136 Plan d'action en santé et sécurité du travail 2020 / Cols blancs

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le plan d'action de santé et de sécurité du travail des employés cols blancs pour l'année 2020 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

20-02-137 Plan d'action en santé et sécurité du travail 2020 / Service des eaux / Cols bleus

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le plan d'action de santé et de sécurité du travail des employés cols bleus du Service des eaux pour l'année 2020 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

20-02-138 Plan d'action en santé et sécurité du travail 2020 / Service des travaux publics / Cols bleus

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le plan d'action de santé et de sécurité du travail des employés cols bleus du Service des travaux publics pour l'année 2020 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

20-02-139 Plan d'action en santé et sécurité du travail 2020 / Pompiers

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le plan d'action de santé et de sécurité du travail des pompiers pour l'année 2020 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

20-02-140 Comité de santé et sécurité du travail / Cols blancs / Réunion du 15 janvier 2020

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité du travail des employés cols blancs tenue le 15 janvier 2020 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

20-02-141 Modification de la structure organisationnelle / Service des travaux publics

CONSIDÉRANT les résolutions 18-02-077 et 18-05-385;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'apporter des modifications complémentaires à la structure organisationnelle du Service des travaux publics pour des raisons d'efficience;

CONSIDÉRANT la présentation de M. Tommy Thibault, directeur du Service des travaux publics au Conseil municipal le 27 janvier 2020 à l'occasion de laquelle un nouvel organigramme a été recommandé par ce dernier, en collaboration avec le Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la description de fonction du chef de division – Entretien des infrastructures afin de refléter plus étroitement les responsabilités inhérentes à cette fonction;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées les modifications apportées à la description de fonction du poste de chef de division – Entretien des infrastructures et que le poste demeure positionné à la classe 15 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur;

QUE le poste de chef de division – Entretien des bâtiments, des équipements et du matériel roulant soit créé en date de la présente et qu'il soit positionné à la classe 15 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur;

QUE le poste de chef de division – Entretien des bâtiments, des équipements et du matériel roulant relève du directeur;

QUE le poste de contremaître – Mécanique soit créé en date de la présente et qu'il soit positionné à la classe 14 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur;

QUE les postes de contremaître – Mécanique et contremaître - Bâtiments relèvent du chef de division - Entretien des bâtiments, des équipements et du matériel roulant;

QUE les postes de mécaniciens et de commis à l'approvisionnement relèvent désormais du contremaître – Mécanique;

QU'un quart de travail additionnel soit établi pour un effectif supplémentaire au poste de mécanicien;

QU'un poste temporaire de contremaître – Saisonnier soit créé pour pallier à des surcroûts de travail et à divers remplacements et qu'au besoin, le directeur du Service des travaux publics puisse nommer temporairement un employé syndiqué audit poste;

QUE le poste de contremaître – Saisonnier relève du chef de division - Entretien des espaces verts et des aires récréatives;

QUE les modifications ci-haut mentionnées entrent en vigueur graduellement au moment jugé opportun;

QUE la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* ou dans la convention collective de travail des employés cols bleus et tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

20-02-142 Octroi de contrat / 401-120-20-01 / Fourniture d'un compteur non récurrent pour la capture de pages / Librex / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT l'implantation du logiciel SyGED dans les services de la Ville;

CONSIDÉRANT le nombre volumineux de documents à numériser avec le logiciel Librex afin de les sauvegarder dans SyGED;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la compatibilité entre les systèmes en place et ceux dont l'acquisition est projetée;

CONSIDÉRANT l'offre présentée par Corium inc. pour la fourniture d'un compteur non récurrent pour la capture de pages;

CONSIDÉRANT que le paragraphe 6 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes permet d'octroyer ce contrat de gré à gré;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre présentée par Corium inc., 2728, boulevard Daniel-Johnson, bureau 202, Laval (Québec), H7P 5Z7, pour la fourniture d'un compteur non récurrent pour la capture d'un million de pages Librex, et ce, pour un montant de 27 588,25 \$, incluant les taxes applicables;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-02-143 Club de Triathlon Tri-O-Lacs de Vaudreuil-Soulanges / Inscriptions saison 2019 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club de triathlon Tri-O-Lacs a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 1 506 \$ soit remboursée au Club de triathlon Tri-O-Lacs pour les frais d'inscription de 12 athlètes à la saison 2019, le tout conformément à la liste soumise;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-02-144 Entente / Parc d'attractions ambulant / Occupation du domaine public / Festival de cirque 2020 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le succès annuel du Festival de cirque de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'offrir un parc d'attractions ambulant du 3 au 5 juillet 2020 dans le cadre de l'édition 2020 du Festival de cirque de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT l'offre présentée par la société Beauce Carnaval inc. pour la fourniture d'un parc d'attractions et de tout le personnel requis pour son montage et son démontage ainsi que pour l'opération des manèges;

CONSIDÉRANT la demande de la société Beauce Carnaval inc. d'occuper le domaine public pour l'installation et l'opération du parc d'attractions ambulant, et ce, du 29 juin au 5 juillet 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec la société Beauce Carnaval inc. pour la fourniture de services à l'égard de l'installation et de l'opération d'un parc d'attractions ambulant du 3 au 5 juillet 2020 inclusivement, lequel contrat prévoit également l'autorisation d'occupation du domaine public d'une partie des lots 4 450 580 et 4 450 581, et ce, du 29 juin au 5 juillet 2020, le tout dans le cadre de l'édition 2020 du Festival de cirque de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

20-02-145 Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence / Ville de Salaberry-de-Valleyfield / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion désire s'assurer d'être conforme au schéma de couverture de risques en sécurité incendie et à la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ c S-3.4) concernant les risques moyens, élevés et très élevés d'incendie;

CONSIDÉRANT que la conclusion d'une entente avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield fait partie des moyens reconnus afin de satisfaire aux exigences de couverture de risques à cet égard;

CONSIDÉRANT que ces Villes désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c C-19) pour conclure une entente intermunicipale d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

20-02-146 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-14 / Collecte et transport des résidus d'automne

CONSIDÉRANT l'article 11 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de procéder à l'attribution de contrat par demande de prix;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la collecte et le transport des résidus d'automne, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 31 janvier 2020 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-20-14;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Transport Rolland Chaperon inc., 156, rue Andrew, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6S 3B6, pour la collecte et le transport des résidus d'automne, et ce, pour un montant de 48 510,25 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-20-14;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-02-147 Financement / Panneaux et enregistreurs de surverse / Stations de pompage Ouimet, Stroud et Dumont

CONSIDÉRANT qu'une autorisation est requise pour le financement de toute dépense par le fonds de roulement;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 24 182,77 \$, taxes applicables non comprises, pour l'achat, prévu au programme d'immobilisations 2020, des panneaux et enregistreurs de surverse requis pour les stations de pompage Stroud et Dumont;

QUE soient autorisées les autres dépenses reliées aux coûts d'installation et de mise en route des panneaux et enregistreurs de surverse pour les stations Ouimet, Stroud et Dumont pour un montant additionnel maximal de 10 000 \$, incluant les taxes applicables;

QUE ces dépenses soient financées par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-02-148 Financement / Acquisition d'un équipement d'entrée en espaces clos

CONSIDÉRANT qu'une autorisation est requise pour le financement de toute dépense par le fonds de roulement;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 10 742,39 \$, excluant les taxes applicables, pour l'achat d'un équipement de marque XTIRPA requis pour le travail en espaces clos;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-02-149 Octroi de contrats / 401-120-20-02 / Fournitures de polymère Hydrex et micro-sable pour l'année 2020 / Filière de traitement des eaux usées / Station d'épuration

CONSIDÉRANT que l'acceptation des équipements de la filière de traitement des eaux usées de la station d'épuration n'est toujours pas approuvée et qu'en conséquence ces équipements, couverts par une garantie légale, demeurent sous la responsabilité de l'entrepreneur général;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Ville d'opérer les équipements et d'utiliser les produits conformément aux recommandations de l'entrepreneur général et de son sous-traitant;

CONSIDÉRANT que certains des produits recommandés et utilisés pour l'opération de la filière de traitement des eaux usées sont distribués par le fournisseur unique suivant :

- Véolia Eau Technologies Canada inc. est le distributeur unique du produit Hydrex 3511 pour le Québec;
- Véolia Eau Technologies Canada inc. est le distributeur unique du micro-sable de 135 microns utilisé pour le fonctionnement des décanteurs Actiflo;

CONSIDÉRANT que l'alinéa 2 de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes permet, lorsque les éléments y mentionnés sont réunis, de conclure avec un fournisseur unique et que l'alinéa 9 de ce même article permet de conclure si l'objet du contrat est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant;

CONSIDÉRANT l'offre de fourniture de polymère Hydrex 3511 et de micro-sable pour l'année 2020 par la compagnie Véolia Eau Technologies Canada inc.;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre de la compagnie Véolia Eau Technologies Canada inc., 4105, rue Sarlaton, Saint-Laurent (Québec), H4S 2B3, et ce, pour un montant maximal de 38 600 \$, excluant les taxes applicables, pour la fourniture du polymère Hydrex 3511 pour l'année 2020;

QUE soit acceptée l'offre de la compagnie Véolia Eau Technologies Canada inc., 4105, rue Sarlaton, Saint-Laurent (Québec), H4S 2B3, et ce, pour un montant maximal de 56 600 \$, excluant les taxes applicables, pour la fourniture du micro-sable de 135 microns pour l'année 2020;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-02-150 **Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1766.05 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable hors chaussée sur la rue Forbes et ajout d'un trottoir du côté nord de la rue Boileau entre la rue Lartigue et la rue Forbes / Règlement n° 1766**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux d'aménagement d'une voie cyclable hors chaussée sur la rue Forbes et ajout d'un trottoir du côté nord de la rue Boileau entre la rue Lartigue et la rue Forbes - appel d'offres n° 401-110-19-R1766.05 » totalisant un montant de 6 828,24 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-02-151 **Ordres de changement n°s 1 à 4 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1766.02 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable le long d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes et d'une partie de la rue Bourget / Règlement n° 1766**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n°s 1 à 4 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux d'aménagement d'une voie cyclable le long d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes et d'une partie de la rue Bourget - appel d'offres n° 401-110-19-R1766.02 » totalisant un montant de 5 522 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-02-152 **Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1770.02 / Entrepreneur général / Travaux de correction du pavage sur une partie de la rue Dutrisac**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de correction du pavage sur une partie de la rue Dutrisac - appel d'offres n° 401-110-19-R1770.02 » totalisant un crédit au montant de 3 050 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

20-02-153 **Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) / Demande d'aide financière / Réhabilitation de conduites d'aqueduc sur les rues Adèle, Boyer, Briand, Brodeur, de l'Église, Galt, de l'Hôtel-de-Ville, des Loisirs, Querbes et Trestler et les avenues Béique, du Club, Rodolphe et Vaudreuil / Autorisation de signature / Abrogation de la résolution 19-08-759**

CONSIDÉRANT la résolution 19-08-759 autorisant la signature d'une demande d'aide financière pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc sur les rues précitées dans le cadre du programme FIMEAU;

CONSIDÉRANT que ladite résolution, transmise avec la demande d'aide financière le 30 août 2019 au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ne répond pas à tous les points pour être conforme aux attentes du MAMH pour le programme FIMEAU;

CONSIDÉRANT que le MAMH exige une telle résolution pour compléter l'analyse du dossier n° 2027011;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du MAMH;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la résolution 19-08-759 soit abrogée;

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demande, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;

QUE la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des couts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU;

QUE le directeur général et la directrice du Service du génie et de l'environnement soient autorisés à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau, sous-volet 1.1 – Renouvellement de conduites à l'égard du projet de réhabilitation de conduites d'aqueduc sur les rues Adèle, Boyer, Briand, Brodeur, de l'Église, Galt, de l'Hôtel-de-Ville, des Loisirs, Querbes et Trestler ainsi que sur les avenues Béique, du Club, Rodolphe et Vaudreuil.

« ADOPTÉE »

20-02-154 Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / Rue Boileau et boulevard de la Gare / Projet résidentiel / Lots 4 418 875 et 5 629 332 / Zone H5-305 / CCU n° 19-11-178

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise sur les lots 4 418 875 et 5 629 332;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet intégré résidentiel;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 1740;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable n° 19-11-178 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 novembre 2019;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents
(M^{mes} Josée Clément et Jasmine Sharma ayant voté contre)

QUE soit adopté, en vertu du Règlement sur les PPCMOI n° 1740, un premier projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation portant sur un PPCMOI à l'égard de la propriété sise sur les lots 4 418 875 et 5 629 332, le tout tel que présenté sur les documents produits par les firmes d'architectes DKA et d'architecture de paysage Atelier espace B, déposés par le propriétaire (dossiers 19164 et 19164B, plans datés du 13 septembre, 1^{er} octobre, 2 octobre et 15 novembre 2019);

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de l'assemblée publique de consultation et qu'à cet effet il publie l'avis requis;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**20-02-155 Lotissement / Contribution pour fins de parcs / 201, rue Boyer /
Lots projetés 6 334 969 à 6 334 972**

CONSIDÉRANT que l'article 117.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'à défaut d'une disposition particulière contenue au règlement de lotissement ou du règlement de zonage, le Conseil municipal doit décider du type de contribution (terrain, versement d'une somme d'argent ou combinaison des deux) qui doit être accepté comme condition à l'émission d'un permis de lotissement;

CONSIDÉRANT que l'article 4.2 du Règlement de lotissement n° 1273 de la Ville prévoit que le propriétaire doit céder, à des fins d'établissement, de maintien ou d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels, une superficie de terrains de 10 % du terrain visé ou une somme de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation multiplié par le facteur du rôle établi ou encore, une partie en terrain et une partie argent, lors d'opération cadastrale;

CONSIDÉRANT la demande de lotissement, datant de l'année 2019, visant une opération cadastrale ayant pour effet de subdiviser le lot 1 546 115 en quatre lots, soit les lots 6 334 969 à 6 346 972;

CONSIDÉRANT que la superficie du lot 1 546 115 est de 2 990,3 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la valeur au rôle 2019 du lot 1 546 115 est de 181 048 \$ (170 800 \$ multiplié par le facteur comparatif 1.06);

CONSIDÉRANT que la valeur au rôle 2019 du terrain sis sur le lot 6 334 972, assiette du bâtiment principal, d'une superficie de 1 363,1 mètres carrés est de 82 529,02 \$ (77 857,57 \$ multiplié par le facteur comparatif de 1.06);

CONSIDÉRANT la valeur au rôle 2019 des lots 6 334 969 à 6 334 971 est de 98 518,98 \$ (181 048 \$ moins 82 529,02 \$);

CONSIDÉRANT que ces lots, de par leur localisation et leur utilisation, ne sont pas propices à l'aménagement d'un parc;

CONSIDÉRANT que la contribution par le versement d'une somme d'argent s'élève à 9 851,90 \$ correspondant à 10 % de la valeur au rôle des lots 6 334 969 à 6 334 971;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la contribution pour fins de parcs soit faite par le versement, par le propriétaire, d'un montant de 9 851,90 \$ et que cette somme soit déposée dans un fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville.

« ADOPTÉE »

20-02-156 Modifications / Répertoire des subventions en environnement

CONSIDÉRANT le Répertoire des subventions en environnement de Vaudreuil-Dorion, adopté par la résolution 16-02-122, et ses amendements;

CONSIDÉRANT que des éclaircissements et précisions sont requis quant à la description de certaines de ces subventions liées aux catégories « Zéro déchet » et « Arbres et végétaux »;

CONSIDÉRANT que la hauteur et le diamètre des arbres exigés comme critères d'admissibilité dans ce Répertoire ne répondent plus correctement aux offres du marché;

CONSIDÉRANT que les exigences à respecter pour obtenir la subvention de végétalisation de bandes riveraines méritent d'être simplifiées;

CONSIDÉRANT que la Ville est un chef de file relativement aux subventions « Zéro déchets »;

CONSIDÉRANT que la Ville désire bonifier son offre de subventions afin de suivre les orientations de sa Politique environnementale 2018-2022 et développer le transport actif;

CONSIDÉRANT que l'usage du vélo s'inscrit dans le transport actif;

CONSIDÉRANT que la Ville a augmenté de près de cinq fois la longueur de ses pistes cyclables au cours des dix dernières années et souhaite poser des gestes concrets pour diminuer la production de gaz à effet de serre (GES);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité environnement pour l'ajout d'une subvention pour l'achat de vélos;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville adopte le Répertoire des subventions en environnement de Vaudreuil-Dorion avec les modifications suivantes :

- modifier la subvention relative aux couches lavables afin d'inclure le cas de naissances ou d'adoptions multiples;
- modifier les critères d'admissibilité concernant la hauteur et le diamètre des arbres dans la catégorie « Arbres et végétaux » afin d'y stipuler une hauteur minimale de 1 mètre pour les conifères et un diamètre minimal de 30 mm à 30 cm du sol pour un feuillu;
- modifier les critères d'admissibilité demandés dans le volet « Végétalisation de bandes riveraines »;
- offrir un nouveau programme de subvention relatif aux vélos dans la catégorie « Qualité de l'air », soit 50 \$ pour un vélo neuf et 75 \$ pour un vélo usagé, et ce, pour les achats effectués à partir du 1^{er} mars 2020;

QUE le Répertoire des subventions en environnement de Vaudreuil-Dorion mis à jour le 13 février 2020 entre en vigueur à partir du 1^{er} mars 2020.

« ADOPTÉE »

20-02-157 Adoption du second projet / Règlement n° 1275-282 / Zonage / Grille des usages et normes / Hauteur, rapport plancher/terrain et architecture des bâtiments principaux / Zone H1-446

En conformité avec l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le maire M. Guy Pilon déclare la nature de son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 3 février 2020 le premier projet de règlement le n° 1275-282 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 17 février 2020 à 19 h;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-282 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone H1-446 en ce qui concerne la hauteur, le rapport plancher/terrain et l'architecture des bâtiments principaux »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges indiquant que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

20-02-158 Adoption / Règlement n° 1692-06 / Déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville / Précision d'une disposition relative aux méthodes de déneigement

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1692-06 a été déposé à une séance tenue le 3 février 2020;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1692-06 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1692 relatif au déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville afin d'ajouter une définition et de préciser une disposition relative aux méthodes de déneigement ».

« ADOPTÉE »

20-02-159 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1790 / Règlement décrétant un programme d'incitatifs financiers pour les immeubles identifiés au programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Harwood – De Lotbinière

La conseillère M^{me} Josée Clément dépose le projet de règlement n° 1790 décrétant un programme d'incitatifs financiers pour les immeubles identifiés au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Harwood – De Lotbinière et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

20-02-160 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1781-01 / Nuisances / Interdiction d'utilisation des appareils à combustion solide en période de smog

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma dépose le projet de règlement n° 1781-01 modifiant le Règlement sur les nuisances n° 1781 (RMH 450) afin d'ajouter une disposition relative aux appareils à combustion solide et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

20-02-161 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-284 / Zonage / Remplacement de la zone C4-833 par la zone C3-833 – Secteur chemin de la Petite-Rivière / Remplacement de la grille des usages et normes de la zone C3-1001 – Secteur boulevard de la Gare/rue Maurice-Richard

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-284 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n°1275 afin de remplacer la zone C4-833 par la zone C3-833, ainsi que les grilles des usages et normes de la zone C4-833 par la grille des usages et normes de la zone C3-833 de façon à permettre les usages de services appartenant aux classes C1, C2 et C3 et les usages des classes P2 et P3 ainsi qu'à prohiber les usages de commerces appartenant aux classes C2, C3 et C4, et afin de remplacer la grille des usages et normes de la zone C3-1001 de façon à prohiber les usages industriels »

soit adopté;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de l'assemblée publique de consultation et qu'à cet effet il publie l'avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

20-02-162 Avis de motion / Règlement n° 1275-284 / Zonage / Remplacement de la zone C4-833 par la zone C3-833 – Secteur chemin de la Petite-Rivière / Remplacement de la grille des usages et normes de la zone C3-1001 – Secteur boulevard de la Gare/rue Maurice-Richard

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n°1275 afin de remplacer la zone C4-833 par la zone C3-833, ainsi que les grilles des usages et normes de la zone C4-833 par la grille des usages et normes de la zone C3-833 de façon à permettre les usages de services appartenant aux classes C1, C2 et C3 et les usages des classes P2 et P3 ainsi qu'à prohiber les usages de commerces appartenant aux classes C2, C3 et C4, et afin de remplacer la grille des usages et normes de la zone C3-1001 de façon à prohiber les usages industriels.

20-02-163 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

20-02-164 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

20-02-165 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 05 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe